Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 25/06/2021 à 14h58 Réference de l'AR: 054-215404906-20210624-20210624_d7-DE

COMMUNE de SAIZERAIS



DEPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT
NANCY
CANTON
NORD TOULOIS

EXTRAIT du REGISTRE

des délibérations du Conseil Municipal du jeudi 24 juin 2021

Le jeudi 24 juin 2021 à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est tenu au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Ludovic LEGGERI, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 18 juin 2021 et affichée à son lieu habituel en mairie le 18 juin 2021.

Etaient présent-e-s :

Mesdames Laetitia ASCHBACHER; Catherine JUIN; Hélène MAXANT; Evelyne FRANK; Christine LODEWYCKX-GRANGER et Magali QUIRING.

Messieurs Ludovic LEGGERI; Christophe CHILLET; Alain LAFONTAINE; Jacques CHENET; Gilles PRETAT et René MATHIOT

Formant la majorité des membres en exercice

<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>: Madame Anne RIVOAL et Messieurs Olivier DAVID ; Jean-Luc ERB ; Gilles LAFLEUR et Romuald HEILLIG

Absent-e-s non excusé-e-s:

<u>Pouvoirs</u>: Madame Anne RIVOAL à Monsieur Alain LAFONTAINE; Monsieur Olivier DAVID à Monsieur Christophe CHILLET et Monsieur Romuald HEILLIG à Monsieur Ludovic LEGGERI

Présents: 12

Votants: 15

DELIBERATION N° 7

TARIFS DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE AU 01/09/2021

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Par mail en mai dernier, les services de la CAF imposent une pluri tarification fonction des quotient familiaux pour les personnes dites « extérieures » (non domiciliées sur le territoire de Saizerais) pour lesquels nos services sont accessibles lorsque les enfants sont scolarisés dans les écoles de Saizerais.

De plus en prévision des nouveaux rythmes scolaires au 2 septembre 2021 et fonction des coûts horaires des différents accueils, les commissions municipales « finances » et « enfance jeunesse » ont travaillé sur une possible mise à jour des tarifs d'accueil à compter du 2 septembre 2021.

Ainsi après délibération et à l'unanimité les membres du conseil municipal de :

FIXER les tarifs comme suit :

| | HABITANT DE SAIZERAIS - Tarifs en € par enfant | | | | |
|--|---|-------------------------|--------------------------|--|--|
| | Matin | Soir jusqu'à 17 h 30 | Soir jusqu'à 18 h 30 | Aide aux devoirs jusqu'à 17 h 30 | Soir après aide au devoir jusqu'à 18 h 30 |
| Quotient familial > 1 200 € | 2,75 | 3,45 | 6,60 | | 3,15 |
| Quotient familial entre 800 € et 1 200 € | 1,60 | 2,85 | 5,55 | 3,80 | 2,70 |
| Quotient familial < 800 € | 1,40 | 1,85 | 3,55 | | 1,70 |
| | EXTERIEURS A SAIZERAIS - Tarifs en € par enfant | | | | |
| | Matin | Soir jusqu'à 17 h 30 | Soir jusqu' à 18 h 30 | Aide aux devoirs jusqu'à 17 h 30 | Soir après aide au devoir jusqu'à 18 h 30 |
| Quotient familial > 1 200 € | 6,65 | 7,60 | 12,45 | | 4,85 |
| Quotient familial entre 800 € et 1 200 € | 3,90 | 6,30 | 10,50 | 8,38 | 4,20 |
| Quotient familial < 800 € | 3,40 | 4,10 | 6,75 | | 4,10 |

Fait et délibéré à Saizerais, le 24 juin 2021 Le maire, Ludovic LEGGERI

